

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le trente juin, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, HUCHET, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, PRUKOP, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

23 juin 2017

Date du
Conseil Municipal

30 JUIN 2017

A l'exception de :
Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DEUX.
Madame JARDIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame PRUKOP.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Nombre de
conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Présents ---- 23

Votants ----- 33

22/ QUAI DES ARTS – SAISON 2017-2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOUFFLERIE SCENE CONVENTIONNEE DE REZE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSÉ :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Quai des Arts souhaite proposer à ses abonnés de la saison 2017/2018 la possibilité d'assister à des conditions privilégiées à deux représentations du nouveau spectacle du Cirque Plume, invité par la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé en mars et avril 2018.

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

Les représentations concernées auront lieu sous chapiteau à Rezé le samedi 31 mars et le dimanche 8 avril 2018.

1^{ère} adjointe
au Maire

Le projet de convention, soumis au Conseil Municipal, fixe les modalités de l'accord convenu entre la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé et Quai des Arts pour la Ville de Pornichet.

Quai des Arts réserve auprès de la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé un quota de 100 places par représentation vendues directement dans le cadre des abonnements par le service de billetterie de Quai des Arts. Il est proposé que la grille tarifaire de la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé s'applique à ces

places.

L'intégralité des recettes encaissées par Quai des Arts fera l'objet d'un reversement à la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé. Quai des arts affrètera un bus pour les trajets aller et retour Pornichet-Rezé. La place sera proposée au tarif de 3 € par personne indépendamment du prix du billet de spectacle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention entre la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé et Quai des Arts - Ville de Pornichet.

DELIBÉRATION :

- ⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission Culture – Patrimoine en date du 20 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre la Soufflerie, scène conventionnée de Rezé et Quai des Arts - Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



1^{ère} adjointe au Maire